

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

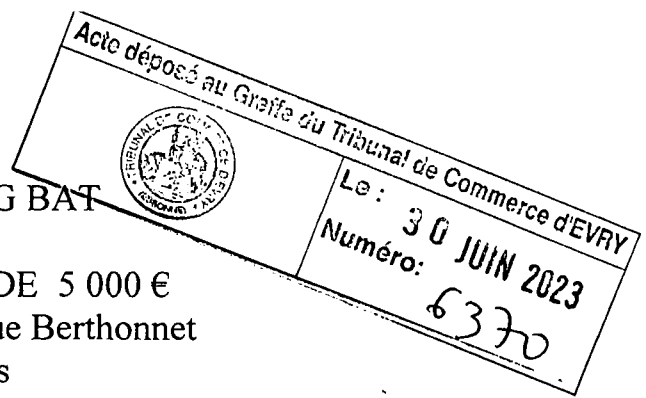
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02163 Numéro SIREN : 812 156 966 Nom ou dénomination : A M T G - B A T

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2023 sous le numéro de dépôt 6370

SAS AMTG BAT

AU CAPITAL DE 5 000 €
Siège Social : 7 rue Berthonnet
91 200 Athis Mons
SIRET : 812 156 966 00010



PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/03/2023 A 10 H

Les associés de la SAS AMTG BAT se sont réunis au siège social de la société conformément à la convocation qui leur a été adressée individuellement. L'assemblée est présidée par M. TURBATU Gheorghe le président associé.

Les associés présents ont élargé les listes de présence, la part totale du capital de la société atteint ainsi 100%.

M. le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée puisque le quorum de 50% est atteint et peut ainsi valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents suivants dûment déposés à leur intention :

Lettres de convocation.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Le président a mis à la disposition de l'assemblée et déposé sur le bureau :

- L'inventaire au 31 décembre 2022
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés à la même date
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Reconduction du président pour l'année 2023.

Il indique que les comptes annuels à l'exception de l'inventaire, le texte de résolutions et le rapport de gestion ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation l'inventaire a été tenue au siège social à leur disposition pendant les quinze jours ayant précédés l'assemblée.

Celui-ci lui donne acte

Puis il lit le rapport du président

Personne ne demande plus la parole, la discussion est déclarée close et le président met aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de gestion, approuve : le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022 tels qui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves à la gérance pour sa gestion pour ledit exercice et reconduit le gérant dans ses fonctions pour l'année 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 12 804€.

Répartis la somme de 5 000€ proportionnellement aux actions de chacun soit:

Mr TURBATU Gheorghe 250 actions soit 50% prend comme dividende sur l'exercice de l'année 2022 la somme 6 043.70€ net.

Mme TURBATU (née CERBA) Cornelia Ioana 250 actions soit 50% prend comme dividende sur l'exercice de l'année 2022 la somme de 6 043.69€ net.

Et les frais de contributions sociales sont de $=12\ 087 \times 17.2\% = 2\ 079\text{€}$

que nous portons sur le compte dit report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La somme de 5000€ sera distribuée en 2023 proportionnellement aux actions de chacun. Et les frais d'contributions sociales sont : 860€

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présents pour accomplir les formalités légales et réglementaires.

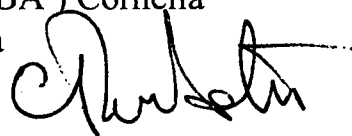
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h45 et le présent procès-verbal est dressé et signé après lecture par tous les présents

Président actionnaire
M. TURBATU Gheorghe



Actionnaire
M. TURBATU (née
CERBA) Cornelia
Ioana



SAS AMTG BAT

AU CAPITAL DE 5 000 €
7 rue BERTHONNET
91 200 Athis Mons
SIRET : 812 156 966 00010

RAPPORT DE LA GERANCE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et vous présenter un rapport sur la situation et l'activité de la société pendant cet exercice. Pour votre information, il vous est joint avec le présent rapport les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan
- Les comptes de résultat
- Les annexes
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société et soumis à votre approbation, ont été élaborés et représentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en presumant la continuité de l'exploitant.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilités pour cet exercice sont celles du plan comptable 2010.

Pendant la période allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 nous avons réalisé

Un chiffre d'affaire de l'ordre de 290 711€

I. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

ACHATS DE MARCHANDISES

ACHATS DE MAT P ET AUTRES APP 16 260€

VARIATION DE STOCKS MSES

AUTRES CHARGES EXTERNES 67 063€

IMPOTS ET TAXES 2 234€

SALAIRES ET TRAITEMENT 107 357€

CHARGES SOCIALES 72 730€

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS 9 897€

AUTRES CHARGES 58€

TOTAL 275 598€

II. CONCERNANT LES POSTES DE BILAN

Nous avons un actif immobilisé de 21 183€

L'état de nos dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 37 344€ représentant :

EMPRUNT	€
FOURNISSEURS	202€
DETTES FISCALES ET SOCIALES	37 141€
COMPTE COURANT GERANT	€
TOTAL	37 344€

Le résultat comptable fait apparaître un bénéfice net comptable de 12 804€ que nous portons sur le compte dit report à nouveau.

Pour satisfaire aux prescriptions de la loi du 24 juillet 1966 nous vous précisons que notre société n'a pas de filiale, n'a pas pris de participation dans une autre société au sens de la loi, elle n'a souscrit ni cautionné ni avalisé ni garanti aucun engagement aucune convention visée par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue.

Le 21/02/2023

Le Président

M. TURBATU Gheorghe



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

* Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS AMTG BAT			7 R BERTHONNET		
SIRET	8	1	2	1	5
	6	9	6	6	0
	0	0	0	1	0
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	Travaux de peinture et vitrerie				Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15%	15 691	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			
		PV à long terme imposables à 19%			
		PV à long terme imposables à 0%			
		PV exonérées (art. 238 quinquies)			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines : Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé		
			CEGID		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
			607 rue Marcel Paul 95000 Champs-sur-Marne Tél : 01 48 60 88 39 Email : ak.conseil@outlook.fr SIRET : 443 765 070 47 - APE : 7022Z N° TVA intracom : FR 13 451 237 663		
Tél:			Identité du déclarant:		
OGA/OMGA	Visiteur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Date:	21/02/2023	Lieu
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur conventionné:			ATHIS MONS		
			Qualité et nom du signataire:		
			PRESIDENT		
N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné			Signature		
			TURBATU GHEORGHE		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

**N° 2065 bis
2022**

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

J	DIVERS
---	--------

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 7 R. BERTHONNET

91200 ATHIS MONS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 81215696600010

Néant ☐ *

				Exercice N clos le		N-1		
				31122022		31122021		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	22 109	AS	15 355	6 754	9 865	
	Autres immobilisations corporelles	AT	36 594	AU	22 165	14 429	18 879	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH		BI				
	TOTAL (II)	BJ	58 703	BK	37 520	21 183	28 744	
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO				
En cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	36 341	BY		36 341		
Autres créances (3)		BZ	9 474	CA		9 474	6 786	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	17 797	CG		17 797	64 875	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
	TOTAL (III)	CJ	63 611	CK		63 611	71 662	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	122 314	IA	37 520	84 794	100 406
	Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...000.....)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	29 146	26 818
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 804	26 495
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	47 450
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	202	186
	Dettes fiscales et sociales	DY	37 141	41 407
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	37 344	41 593
Ecarts de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	84 794	100 406
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	37 344	41 593
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS_AMTG_BAT

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF	
		FG	290 711	FI		FI	423 473
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	290 711	FK		FL	423 473
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	986
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	424 459
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	11 853
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	102 757
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 028
	Salaires et traitements*					FY	169 930
	Charges sociales (10)					FZ	95 278
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA	10 423
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	58
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	393 269
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	31 189
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 189

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	80		145
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	80		145
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	35		17
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIII	35		17
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIII	45		128
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	2 354		4 822
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIIL	290 791		424 604
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	277 987		398 109
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIIN	12 804		26 495
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	9 322		13 910
		IIQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIIX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1			986
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2	70		70
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	58		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
	Dont cotisations obligatoires Madelin	A9	70		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Amendes et pénalités		35			
produits exceptionnels				80	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			Neant		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		D8	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	KE		D9	3	
CORPORELLES	Terrains						KG						KH
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		]		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		]		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		]		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		]		KS	20 990	KT		KU <td>1 119</td>	1 119
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW	<th>KX</th> <td></td>	KX	
		Matériel de transport *						KY	29 562	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	5 816	LC		LD	1 217
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ
	Avances et acomptes							LK		LL		LM	
	TOTAL III							LN	56 367	LO		LP	2 336
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						1Q		1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	56 367	0H		0J	2 336		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MII		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	22 109	ML	22 109	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MIN	2	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	29 562	MR	29 562	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 033	MU	7 033	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	58 703	NI	58 703	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	58 703	ØM	58 703	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice En Demand

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	11 125	QA	4 230	QB		QC	15 355
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	937	QE		QF		QG	937
	Matériel de transport	QH	13 235	QI	4 358	QJ		QK	17 593
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 327	QM	1 309	QN		QO	3 635
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	27 624	QV	9 897	QW		QX	37 520
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	27 624	QP	9 897	QQ		QR	37 520

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL III													
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venté (NS + NT + NU)	NY			Total général non venté (NW - NY)	NZ				

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

*Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		O2		O3		O4		O5	
		9U		9V		9W		9X	
		O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5c du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	36 341		36 341						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 372		9 372					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	101		101						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
TOTAUX		VT	45 815	VU	45 815	VV					
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	202		202						
Personnel et comptes rattachés		8C	11 798		11 798						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 308		17 308						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 553		2 553						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 483		5 483						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	37 344	VZ	37 344						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques						VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA	12 804
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	499	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	35	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	2 354
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme : - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 % Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * : - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					I8 ZN WN WO
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						NR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	15 691
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH
		- imposées aux taux de 19 %					WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)					2A	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZV	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	I2		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	QV		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA			
			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance déduite par le report en arrière du déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
TOTAL II						XH	
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	15 691		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	15 691		
				XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 961
--	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
--	----	--	----	--

Provisions pour risques et charges *

	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	

Provisions pour dépréciation *

	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	

Charges à payer

	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AMTG BAT</u>										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	26 818	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	26 495			- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes		ZE	22 087				
					Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I	OF	53 313		Report à nouveau		ZG	31 225				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)					TOTAL II		
										ZH		53 313
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
Exercice N :												
Exercice N-1 :												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	26 911	54 486
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8			XQ	1 686	13
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	54	47
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									VV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES			ST	38 412	48 212
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	67 063	102 757
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés						ZS			9Z	2 234	3 028
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									VX	2 234	3 028
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)									YY	4 366	9 849
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	12 218	15 626
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*									OB	115 094	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *						XP					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)											
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.						JA					
	Plus-values à 15 %						JK				Plus-values à 0 %	JL
	Plus-values à 19 %						JM				Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.						JD				Plus-values à 0 %	JO
	Plus-values à 19 %						JP				Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale						JH					N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

A **ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre 13)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	4
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	290 711
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	290 711
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation *				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	80
TOTAL 2				OM	80
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	16 260
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	56 055
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	58
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	72 372
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	218 419
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	218 419
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	290 711	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY	4		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AMTG BAT

ADRESSE (voie) 7 R BERTHONNET

CODE POSTAL 91200 VILLE ATHIS MONS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique CERBA Prénom(s) CORNELIA IOANA

Nom marital TURBATU % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 230480 N° Département Commune BEIUS Pays RO

Adresse : N° 7 Voie RUE BERTHONNET

Code postal 91200 Commune ATHIS MONS Pays

Titre (2) M Nom patronymique TURBATU Prénom(s) GHEORGHE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 230483 N° Département Commune MORENI Pays RO

Adresse : N° 7 Voie RUE BERTHONNET

Code postal 91200 Commune ATHIS MONS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II) au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AMTG BAT

ADRESSE (voie) 7 R BERTHONNET

CODE POSTAL 91200 VILLE ATHIS MONS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
43820000 Charges sociales sur congés payés			2 960.68
01/01/2022 AN S.A.N.		5 113.68	
15/01/2022 OD CI BTP JANVIER		633.00	
31/01/2022 BQ PRLV CI BTP	3 858.00		
15/02/2022 OD CI BTP FEVRIER		1 039.00	
15/03/2022 BQ PRLV CI BTP	633.00		
15/03/2022 OD CI BTP MARS		1 289.00	
15/04/2022 OD CI BTP AVRIL		1 049.00	
19/04/2022 BQ PRLV CI BTP	1 039.00		
15/05/2022 OD CI BTP MAI		1 602.00	
16/05/2022 BQ PRLV CI BTP	1 289.00		
15/06/2022 BQ PRLV CI BTP	1 013.00		
15/06/2022 OD CI BTP JUIN		1 997.00	
15/07/2022 BQ PRLV CI BTP	1 602.00		
15/07/2022 OD CI BTP JUILLET		1 768.00	
15/08/2022 BQ PRLV CI BTP	1 997.00		
15/08/2022 OD CI BTP AOUT		262.00	
15/09/2022 BQ PRLV CI BTP	1 768.00		
15/09/2022 OD CI BTP SEPTEMBRE		1 330.00	
15/10/2022 OD CI BTP OCTOBRE		1 028.00	
17/10/2022 BQ PRLV CI BTP	262.00		
15/11/2022 BQ PRLV CI BTP	1 330.00		
15/11/2022 OD CI BTP NOVEMBRE		1 278.00	
15/12/2022 BQ CI BTP	1 028.00		
15/12/2022 OD CONGES PAYES DECEMBRE		391.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Penalites amendes fisc. & pena			35.00
16/11/2022 BQ FORF P STAT	35.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77000000 Produits exceptionnels			80.00
01/12/2022 BQ SOGEC GESTION		80.00	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	6 754	9 865	3 111	31.54
21541000 ECHAFAUDAGES	1 089	1 089		
21541100 LASER MULTILIGNES	841	841		
21541200 CLOUEUR A GAZ	774	774		
21541300 MACHINE PM 30-MG	889	889		
21541400 LASER MULTILIGNE PM 30 MG	1 119		1 119	
21542000 ECHAFAUDAGES TOTEM	1 169	1 169		
21543000 KIT JR TE6	1 414	1 414		
21544000 KIT JR PM 40 MG	799	799		
21545000 ECHAFAUDAGE	1 169	1 169		
21546000 QUADRIPACK TE 6	1 899	1 899		
21547000 ECHAFAUDAGE 2020	1 205	1 205		
21548000 KIT JR	899	899		
21549000 KIT JR	579	579		
21554000 KIT JR OCT TE6	3 373	3 373		
21555000 KIT JR OCT BX 3	4 890	4 890		
28151000 ECHAFAUDAGES	1 089	1 089		
28154110 LASER MULTILIGNE	393	224	169	75.45
28154120 CLOUEUR A GAZ	199	44	155	352.27
28154130 MACHINE PM 30-MG	221	43	178	413.95
28154140 LASER MULTILIGNE PM 30 MG	246		246	
28154200 ECHAFAUDAGES TOTEM	989	755	234	30.99
28154300 KIT JR TE6	1 075	792	283	35.73
28154400 KIT JR PM 40 MG	608	448	160	35.71
28154500 ECHAFAUDAGE	871	637	234	36.73
28154600 QUADRIPACK TE 6	1 334	954	380	39.83
28154700 ECHAFAUDAGE 2020	698	457	241	52.74
28154800 KIT JR	505	325	180	55.38
28154900 KIT JR	325	209	116	55.50
28155400 KIT JR OCT TE6	2 776	2 101	675	32.13
28155500 KIT JR OCT BX 3	4 026	3 047	979	32.13
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 429	18 879	4 450	23.57
21821000 OPEL MOVANO	4 083	4 083		
21823000 PEUGEOT 206	4 250	4 250		
21825000 PEUGEOT 208 GT	21 229	21 229		
21831000 ORDINATEUR IMAC APPLE	937	937		
21832000 I PHONE X	617	617		
21833000 I PHONE XS MAX	650	650		
21834000 IPAD PRO 11	891	891		
21835000 PORTABLE HP PAVILION 13	898	898		
21836000 I PHONE 12 PRO MAX	633	633		
21837000 PURIFICATEUR D'AIR ET VENTIL	541	541		
21838000 I PHONE 13 PRO MAX	650	650		
21839000 I PHONE 14 PRO MAX	1 217		1 217	
28181000 ORDINATEUR IMAC APPLE	937	937		
28182000 OPEL MOVANO	4 083	4 083		
28182300 PEUGEOT 206	4 250	4 138	112	2.71
28182500 PEUGEOT 208 GT	9 260	5 014	4 246	84.68
28183200 I PHONE X	617	617		
28183300 I PHONE XS MAX	650	564	86	15.23
28183400 IPAD PRO 11	833	536	297	55.41
28183500 PORTABLE HP PAVILION 13	613	313	300	95.85
28183600 I PHONE 12 PRO MAX	434	222	212	95.50
28183700 PURIFICATEUR D'AIR ET VENTIL	165	56	109	194.64

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
28183800 I PHONE 13 PRO MAX	236	19	217	NS
28183900 I PHONE 14 PRO MAX	88		88	
Total II	21 183	28 744	7 561	26.31
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	36 341		36 341	
41110000	36 341		36 341	
AUTRES CREANCES	9 474	6 786	2 687	39.60
43730000 PROBTP		403	403	100.00
44567000 Crédit de tva à reporter	9 372	6 383	2 989	46.83
45511000 GERANT	101		101	
DISPONIBILITES	17 797	64 875	47 079	72.57
51200000 Banque	17 797	64 875	47 079	72.57
Total III	63 611	71 662	8 051	11.23
TOTAL GENERAL	84 794	100 406	15 612	15.55

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL	5 000	5 000		
10130000 Capital souscrit appele verse	5 000	5 000		
RESERVE LEGALE	500	500		
10610000 Reserve legale	500	500		
REPORT A NOUVEAU	29 146	26 818	2 329	8.68
11000000 Report a nouveau (solde credit)	29 146	26 818	2 329	8.68
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	12 804	26 495	13 691	51.68
Total I	47 450	58 813	11 363	19.32
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	202	186	17	8.97
40110000	202	186	17	8.97
DETTES FISCALES ET SOCIALES	37 141	41 407	4 266	10.30
42100000 Personnel : rémunérations dûes	11 798	5 185	6 612	127.52
43100000 Sécurité sociale	11 480	13 190	1 710	12.96
43730000 PROBTP	2 867		2 867	
43820000 Charges sociales sur congés pa	2 961	5 114	2 153	42.10
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	368	690	321	46.59
44320000 ACTIVITE PARTIELLE	2 536	2 536		
44400000 Etat impôt sur les bénéfices	2 553	5 021	2 468	49.16
44700000 Autres impôts, tax. et vers. a	2 079	8 857	6 778	76.53
44730000 TVS	499	814	315	38.70
Total IV	37 344	41 593	4 249	10.22
TOTAL GENERAL	84 794	100 406	15 612	15.55

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	290 711	423 473	132 762	31.35
70600000 Prestations de services	290 711	423 473	132 762	31.35
Chiffre d'affaires NET	290 711	423 473	132 762	31.35
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES		986	986	100.00
79100000 Transferts de charges d'expl.		986	986	100.00
Total des Produits d'exploitation	290 711	424 459	133 748	31.51
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	16 260	11 853	4 407	37.18
60170000 Fournitures a, b, c...	16 220	5 307	10 913	205.63
60171000 Matériel intra com		5 977	5 977	100.00
60223000 Fournitures d'atelier / usines	35	280	246	87.55
60225000 Fournitures de bureau	5	289	284	98.24
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	67 063	102 757	35 694	34.74
60400000 Achats études et prestat. serv	5 081	5 240	159	3.03
60630000 Fournit. entretien & petit equ	280	1 205	925	76.75
61100000 Sous-traitance generale	21 830	49 246	27 416	55.67
61224000 AUDI A6 2.0	9 322	13 910	4 588	32.98
61320000 Locations immobilières	1 686		1 686	
61350000 Locations mobilières		13	13	100.00
61500000 Entretien et réparations	25	308	283	91.89
61510000 ENTRETIEN REPARATION VEHICULE	1 911	5 923	4 012	67.73
61620000 Assur. obligat. dommage-constr	1 829		1 829	
61630000 Assurance-transport	3 324	2 224	1 100	49.45
62270000 Frais d'actes et de contentieu	54	47	7	15.21
62340000 Cadeaux a la clientele	290	65	225	343.30
62360000 Catalogues et imprimes	13		13	
62410000 Transports sur achats	8	10	2	16.16
62510000 Voyages et déplacements	298	147	151	103.37
62512000 PEAGES	1 763	1 626	137	8.42
62513000 PARKING	129	737	608	82.50
62515000 HOTEL	3 654	6 812	3 158	46.36
62520000 CARBURANTS	7 244	7 335	92	1.25
62570000 Receptions	1 982	2 407	426	17.68
62571000 REPAS RESTAURANT	3 604	2 063	1 541	74.71
62600000 Frais postaux et de télécomm.	52	29	23	79.34
62610000 BOUYGUES	1 684	1 725	41	2.38
62630000 FREE		6	6	100.00
62700000 Services bancaires et assim.	1 000	1 679	679	40.46
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 234	3 028	794	26.22
63512000 Taxes foncières	1 735	2 209	474	21.46
63514000 Taxe sur les véhicules société	499	819	320	39.07
SALAIRES ET TRAITEMENTS	107 357	169 930	62 573	36.82
64110000 Salaires appointements	115 094	167 363	52 269	31.23
64120000 Conges payes	13 666	24 754	11 088	44.79
64140000 Indemnités et avantages divers	21 585	35 886	14 301	39.85
64141000 BTP - CSG OUVRIER	1 116		1 116	
64142000 BTP - CSG ETAM	396		396	
64143000 BTP - CSG IAC	1 163		1 163	
64144000 BTP - CRDS OUVRIER	233		233	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
64145000 BTP - CRDS ETAM	83		83	
64146000 BTP - CRDS IAC	242		242	
64147000 CSG N DEDUCT HS/HC 2019	367		367	
64148000 CRDS N DEDUCT HS/HC 2019	20		20	
64170000 AVANTAGES		13 699	13 699	100.00
64171000 PRIME PANIER	3 971		3 971	
64172000 PRIME GRAND DEPLACEMENT REPAS	1 682		1 682	
64174000 PRIME PARTAGE VALEUR	4 000		4 000	
64175000 AVANTAGE NATURE VEHICULE	5 852		5 852	
CHARGES SOCIALES	72 730	95 278	22 548	23.67
64510000 Cotisations urssaf	50 229	70 722	20 493	28.98
64530000 Cotisations aux caisses retr.	21 868	23 654	1 786	7.55
64610000 BCPE PREVOYANCE	70	70		
64750000 Medecine du travail, pharmacie	547	813	265	32.65
64753000 MASQUE, GEL	6		6	
64810000 CARTE BTP	10	20	10	50.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	9 897	10 423	526	5.05
68112000 Immobilisations corporelles	9 897	10 423	526	5.05
AUTRES CHARGES	58		58	
65100000 Redevanc. concess. brev. licen	58		58	
Total des Charges d'exploitation	275 598	393 269	117 671	29.92
Résultat d'exploitation	15 112	31 189	16 077	51.55
Résultat courant avant impôts	15 112	31 189	16 077	51.55
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	80	145	65	44.83
77000000 Produits exceptionnels	80	145	65	44.83
Total des Produits exceptionnels	80	145	65	44.83
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	35	17	18	105.88
67120000 Penalites amendes fisc. & pena	35	17	18	105.88
Total des Charges exceptionnelles	35	17	18	105.88
Résultat exceptionnel	45	128	83	64.84
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 354	4 822	2 469	51.19
69500000 Impots sur les benefices	2 354	4 822	2 469	51.19
Total des produits	290 791	424 604	133 813	31.51
Total des charges	277 987	398 109	120 122	30.17
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	12 804	26 495	13 691	51.68

Date 21/02/2023	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client AMTG SAS AMTG BAT 7 R BERTHONNET 91200 ATHIS MONS	Référence	Page 1
Collaborateur		Exercice 01/01/2022 31/12/2022	